

## La pénibilité physique au travail recule, mais de façon inégalitaire

PARIS (AFP) - La pénibilité physique au travail a reculé pour l'ensemble des salariés entre 1994 et 2003, mais ce progrès a peu bénéficié aux "cols bleus", sur qui les risques professionnels tendent à se concentrer, relève une étude présentée mercredi par le ministère de l'Emploi.

Ces évolutions ont eu lieu dans un contexte général d'intensification du rythme de travail, précise l'étude Sumer (Surveillance médicale des Risques), menée par l'Inspection médicale du travail et la Direction des études et de la recherche (Dares) du ministère de l'Emploi, présentée mercredi à la Mutualité. Deuxième du genre après une étude remontant à 1994, l'enquête a porté sur plus de 50.000 salariés de tous les secteurs, interrogés en 2002 et 2003 par 1.800 médecins du travail.



"L'indicateur de pénibilité est en baisse dans toutes les catégories socio-professionnelles, mais la baisse est moins nette pour les employés de commerce et de service et les ouvriers non-qualifiés", a indiqué Marie-Christine Floury, de la Dares, lors de la présentation. Les enquêteurs ont retenu cinq facteurs de pénibilité pour former leur indicateur, dont la position debout pendant vingt heures ou plus par semaine, les gestes répétitifs dix heures ou plus, ou encore les "contraintes posturales". En 2003, le pourcentage des salariés exposés à au moins l'une de ces contraintes était d'environ 8% (environ 12% en 1994) chez les cadres supérieurs, contre plus de 70% (à peu près stable) chez les ouvriers qualifiés.

Deuxième constat: la proportion de salariés cumulant au moins trois contraintes physiques n'a pas baissé (6,8% des salariés). Et parmi ceux-ci, "90% sont ouvriers ou employés de commerce et de service". Malgré une prévention qui s'est améliorée pour les salariés exposés au bruit et aux produits chimiques, "qui ont plus souvent des protections à leur disposition", les expositions à ces produits ont globalement augmenté, "surtout chez les ouvriers". L'étude note l'amélioration des protections pour les salariés exposés à l'amiante: 46% avaient accès à des protections respiratoires en 2003, contre 20% en 1994.

"Mais cela veut encore dire qu'un salarié sur deux n'a pas de protection. De même pour les protections aux fibres autres que l'amiante et aux poussières de bois, où les deux tiers des salariés n'ont pas de protection", a déploré Bernard Arnaudo, de l'Inspection médicale du travail. En outre, "les inégalités d'exposition aux risques professionnels tendent à se renforcer", au détriment des ouvriers, a-t-il souligné. Pour Henri Rouilleault, directeur de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), "il y a une croissance des inégalités et une concentration des risques sur une partie des salariés".

Les auteurs de Sumer battent en brèche "l'opposition du stress des cadres au dur labeur de l'ouvrier", soulignant qu'il y a un "cumul des pénibilités physiques et mentales". "C'est pour les salariés qui cumulent le plus de pénibilités physiques et organisationnelles (ouvriers dans l'industrie ou la manutention par exemple, ndlr) que les situations de +job strain+ (forme de pénibilité mentale, ndlr) sont les plus fréquentes", relève l'étude.

Enfin, toutes les catégories de salariés ont fait face sur la période 1994-2003 à une hausse du rythme et des contraintes (travail haché, pression du client, rapports avec le public,...): l'étude relève notamment que la part des salariés travaillant la nuit ou effectuant des astreintes est en hausse. "Le renforcement des contraintes de rythme reflète une intensification du travail", qui "touche plus les hommes que les femmes".